



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES ET DE SERVICES

**Prestation de déménagement et de transfert de la
bibliothèque universitaire du Bât A du Campus Mazier
vers des locaux provisoires situés au
36 rue Henri Wallon à Saint Brieuc**

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 9 octobre 2026 à 12h00

SYNDICAT DU GRAND MAZIER (SYGMA+)

3 rue de la solidarité
22000 SAINT BRIEUC
T.02.96.33.60.89
contact@sygma-plus.fr

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Prestation de déménagement et de transfert de la bibliothèque universitaire du Bât A du Campus Mazier vers des locaux provisoires situés au 36 rue Henri Wallon à Saint Brieuc
	Mode de passation	Procédure adaptée
	Type de contrat	Marché public
	Délai de validité des offres	90 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	3 mois
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

Table des matières

1 - Contexte.....	4
2 - Objet et étendue de la consultation	4
2.1 - Objet.....	4
2.2 - Lieu d'exécution du contrat.....	4
2.3 - Mode de passation	4
2.4 - Type et forme de contrat.....	4
2.5 - Décomposition de la consultation	4
2.6 - Nomenclature.....	4
3 - Conditions de la consultation	5
3.1 - Délai de validité des offres.....	5
3.2 - Forme juridique du groupement.....	5
3.3 - Variantes	5
4 - Conditions relatives au contrat	5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	5
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	5
5 - Contenu du dossier de consultation	5
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	6
6.1 - Documents à produire.....	6
6.2 - Visites sur site	7
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	7
7.1 - Transmission électronique.....	8
7.2 - Transmission sous support papier.....	8
8 - Examen des candidatures et des offres.....	8
8.1 - Sélection des candidatures	8
8.2 - Jugement des offres.....	8
8.3 - Suite à donner à la consultation	9
9 - Renseignements complémentaires	9
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	9
9.2 - Procédures de recours.....	9

1 - Contexte

Le Syndicat du Grand MAzier (SYGMA+) intervient dans le développement et l'aménagement du Campus Mazier, à Saint-Brieuc. Il a notamment pour mission d'assurer la mise en œuvre opérationnelle des orientations stratégiques en matière de développement de l'enseignement supérieur définies par l'Agglomération de Saint-Brieuc et le Conseil départemental des Côtes d'Armor.

Située au cœur du Campus Mazier, la Bibliothèque universitaire est un équipement au service des étudiants. Afin d'adapter le bâtiment aux usages actuels et futurs et d'améliorer les conditions d'accueil, une réhabilitation complète de la BU est programmée dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-2027.

Pour cette opération, SYGMA+ intervient en qualité de **maître d'ouvrage** pour le compte de l'État. Il assure le pilotage de l'opération et veille à sa réalisation conformément aux objectifs définis par le programme. L'Université Rennes 2 est le **bénéficiaire et l'utilisateur final** de l'opération.

Le présent marché s'inscrit dans le cadre de cette opération globale de réhabilitation. Les prestations décrites dans le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) devront être réalisées en tenant compte de la destination future des locaux et des exigences liées à l'usage universitaire.

2 - Objet et étendue de la consultation

2.1 - Objet

Le présent marché concerne une prestation de déménagement à réaliser pour la bibliothèque universitaire du Campus Mazier à Saint Brieuc, 2 avenue Antoine Mazier, Bât A à Saint Brieuc pour transférer l'ensemble des ouvrages et mobilier vers des locaux provisoires situés au 36 rue Henri Wallon à Saint Brieuc et le restant vers le site Madeleine Marzin situé au 20 rue Anatole France à Saint Brieuc.

2.2 - Lieu d'exécution du contrat

Campus Universitaire Antoine Mazier
2 avenue Antoine Mazier
22000 SAINT BRIEUC

Vers

36 rue Henri Wallon
22000 SAINT BRIEUC

Et

Site Madeleine Marzin
(ex collège Beaufeuillage)
20 rue Anatole France
22000 SAINT BIREUC

2.3 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

2.4 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

2.5 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

2.6 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
63521000-7	Services d'agences de transport de marchandises

3 - Conditions de la consultation

3.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90** jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Néanmoins, en cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme recommandée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Pour rappel, un groupement conjoint avec mandataire solidaire implique que l'un des prestataires membres du groupement soit désigné comme mandataire solidaire, représentant l'ensemble des membres vis à vis du pouvoir adjudicateur, et chargé de coordonner les prestations des membres du groupement.

Les informations concernant le mandataire ainsi que le montant et la répartition détaillée des prestations que chacun des membres du groupement s'engagent à exécuter, figureront dans l'offre, voire dans l'acte d'engagement contractualisé en fin de procédure.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

3.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est téléchargeable via le site Megalis Bretagne <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise> qui référence les annonces de marchés publics du Syndicat du Grand Mazier

Conseil aux candidats : le téléchargement des documents de consultation est libre. Cependant, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique correspondante et une adresse électronique valide permettant de façon certaine une correspondance électronique afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la consultation, notamment les éventuelles précisions ou report de délais.

Le DCE contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- L'attestation de visite

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Conformément à l'article R2143-13 du Code de la commande publique, "les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'Pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit."

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant **la situation juridique** de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)	Non

Renseignements concernant **la capacité économique et financière** de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des deux derniers exercices disponibles	Non
Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature	Non

Renseignements concernant **les références professionnelles et la capacité technique** de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des deux dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les **formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'Acte d'engagement (AE)	Non
Une note technique des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

La visite est prévue pour le **2 octobre 2026 à 10h00** sur le Campus Universitaire Mazier, 2 avenue Antoine Mazier -22000 SAINT BRIEUC. Le point de rendez-vous sera le Hall de la Bibliothèque Universitaire.

Les candidats devront contacter le syndicat du Grand Mazier au 02.96.33.60.89 ou par mail à contact@sygma-plus.fr pour s'inscrire.

Les candidats sont invités, en cas d'impossibilité de visite sur ce créneau, à prendre contact avec le pouvoir adjudicateur.

Une attestation de visite leur sera remis à l'issue de cette visite et devra être jointe à l'offre.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidats peuvent transmettre leur candidature et leur offre **par voie électronique ou par voie papier**.

7.1 -Transmission électronique

Les candidats peuvent déposer leur candidature et leur offre sur le profil Pouvoir adjudicateur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante : <https://www.megalis.bretagne.bzh>, avant la date et l'heure limites de remise des offres indiquées en page de garde du présent règlement de la consultation.

La signature de l'offre n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie électronique.

Conseil aux candidats

L'heure précise et la date limite de réception des plis ne peuvent faire l'objet d'aucune exception. Tout pli reçu hors-délai ne pourra pas être pris en compte.

Le Syndicat du Grand Mazier encourage donc fortement les opérateurs économiques :

- à tester leurs connexions bien avant l'heure limite de télétransmission (un outil est disponible sur Mégalis Bretagne) ;
- en cas d'envoi multiples, pensez à bien vérifier que le dernier envoi comporte toutes les pièces demandées au présent règlement de la consultation ;
- Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule la dernière offre reçue dans le délai fixé pour la remise des offres est ouverte
- à contacter le support technique de Mégalis Bretagne pour toutes questions et/ou problèmes rencontrés.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

Les candidats peuvent également transmettre leur candidature et leur offre sous format papier, sous pli cacheté portant la mention :

« Prestation de déménagement et de transfert de la Bibliothèque universitaire du Bât A du Campus Mazier - NE PAS OUVRIR »

Le pli devra être transmis ou déposé à l'adresse indiquée dans les documents de la consultation, **avant la date et l'heure limites de remise des offres.**

Le candidat choisit un seul mode de transmission : électronique ou papier. Il ne doit pas transmettre la même offre par les deux modes de transmission.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 3 jours calendaires.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique : calendrier proposé ; moyens humains mobilisés, qualité de la méthodologie employée	60.0 %

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100 points correspondant à la somme des notes obtenues pour chacun des critères, après application de leur pondération.

Les critères sont notés sur **100 points**, puis pondérés selon les pourcentages indiqués ci-dessus.

L'offre obtenant la note globale la plus élevée sera classée première.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations prévues aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la Commande Publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 3 jours.

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai maximum de 3 jours ouvrés, à compter de la réception de la notification d'attribution du marché et selon les articles R2144-1 à R2144-7 du CCP.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent leur demande par l'intermédiaire du profil du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.megalis.bretagne.bzh> ou sur demande à contact@sygma-plus.fr.

Cette demande doit intervenir au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 5 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rennes

Hôtel de Bizien

3 Contour de la Motte

35044 RENNES CEDEX CS 44416

Tél : 02 23 21 28 28

Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://rennes.tribunal-administratif.fr>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).

Recours de pleine juridiction pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Rennes

Hôtel de Bizien

3 Contour de la Motte

35044 RENNES CEDEX CS 44416

Tél : 02 23 21 28 28

Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://www.ta-rennes.juradm.fr/>

Site internet : <https://rennes.tribunal-administratif.fr/>